

**MISSION : AMENAGEMENT,  
DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE  
POLITIQUE : DEVELOPPEMENT  
DURABLE ET ENVIRONNEMENT**

## CANDIDATURE DE LABELLISATION POUR UN SECOND PROGRAMME D' ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI) CONCERNANT LE FLEUVE VAR

### RESUME SYNTHETIQUE DU RAPPORT

Suite à la circulaire du ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement en date du 12 mai 2011 qui précise les modalités de suivi des projets de PAPI issus de l'appel à projets du 17 février 2011, le Département souhaite déposer sa candidature de labellisation pour un PAPI Var 2.

Le Département a signé le 24 juillet 2009 avec le ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement (MEDDTL), une convention relative au programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) sur le territoire de la basse vallée du Var, pour un budget global de 23 272 000 € HT.

Le Département, la communauté urbaine Nice Côte d'Azur (NCA) mais également la Région Provence Alpes Côte d'Azur s'étant fortement impliqués dans ce programme, un bon nombre d'actions sont déjà engagées ou achevées, et ce sont plus de 9 M€ HT de travaux qui ont été réalisés à ce jour.

Néanmoins, les réflexions et études menées en parallèle du PAPI Var mettent en évidence la nécessité de poursuivre les actions de réduction des conséquences négatives des inondations, au-delà du programme actuel, et notamment dans les secteurs les plus exposés, mis en exergue par le Plan de prévention des risques inondations de la basse vallée du Var, approuvé le 18 avril 2011 par le préfet des Alpes-Maritimes.

Au niveau national, le MEDDTL a lancé en date du 17 février 2011 un nouvel appel à projets relatif aux PAPI pour accompagner sa politique de prévention des risques.

La circulaire ministérielle du 12 mai 2011 vient préciser les modalités de suivi des projets de PAPI et les modalités de labellisation de ce dispositif, qui contribue à la mise en œuvre de la Directive européenne relative à l'évaluation et à la gestion du risque inondation, dite Directive « Inondation ».

Le but premier des PAPI est de promouvoir, à l'échelle d'un bassin de risque cohérent au regard de l'aléa, une gestion globale du risque inondation, intégrée aux politiques de gestion de l'eau et de l'urbanisme (SAGE, Opération d'intérêt national...).

Il s'agit de favoriser l'émergence de programmes d'actions de qualité, reposant sur une analyse fine des enjeux et des risques auxquels ils sont soumis, et déclinant une stratégie de prévention des inondations concertée et soutenue par les parties prenantes. Le nouvel appel à projets PAPI se veut en effet ambitieux en matière de gouvernance et d'implication des acteurs locaux de la prévention des inondations.

La mise en œuvre des projets PAPI repose sur le principe d'une labellisation qui valide une démarche globale et cohérente visant à réduire les conséquences dommageables des inondations sur le territoire considéré. Un PAPI labellisé présente alors des garanties de grande qualité qui en font un projet prioritaire pour l'obtention des financements de l'État.

Parallèlement à la constitution du dossier de candidature par le porteur du projet, la procédure de labellisation doit faire l'objet d'une décision de se porter candidat à la labellisation PAPI et peut être suivie d'un courrier de déclaration d'intention à envoyer au Préfet de département et au Préfet coordonnateur de bassin.

Pour la plaine du Var, compte tenu des enjeux et de la nécessité de poursuivre les actions de prévention des inondations, il est nécessaire de s'engager dans un nouveau PAPI, appelé PAPI Var 2. Dix-sept actions ont d'ores et déjà été ciblées par les acteurs du territoire avec une enveloppe financière comprise entre 40 et 55 M€ HT ; des fiches de synthèse pour chaque action sont en cours de rédaction, elles constitueront les éléments essentiels du dossier de candidature.

Dans les prochains mois, un comité de pilotage associant les services de l'État, l'EPA de la plaine du Var, NCA et les autres collectivités concernées de la plaine du Var, devra être constitué pour finaliser collectivement le dossier PAPI qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée départementale et des différents partenaires puis, in fine, du Comité de labellisation national.

**En conclusion, je vous propose :**

- 1°) de prendre acte que les nouvelles dispositions relatives à l'instruction des dossiers de programme d'actions et de prévention des inondations (PAPI), issus de l'appel à projets du 17 février 2011, obligent le porteur du projet à se porter candidat à sa labellisation ;
- 2°) de présenter la candidature du Département pour obtenir la labellisation pour un PAPI 2 concernant le Var, dix-sept actions, dont la liste est jointe en annexe, ayant d'ores

et déjà été ciblées par les acteurs du territoire avec une enveloppe financière comprise entre 40 et 55 M€ HT ;

- 3°) d'autoriser le président du conseil général, au nom du Département, à accomplir les démarches nécessaires au dépôt de ce dossier et à signer tous les actes inhérents à la présente délibération ;
- 4°) de donner délégation à la commission permanente pour prendre toute décision utile à la mise en œuvre du PAPI Var 2 et autoriser le président du conseil général à signer, au nom du Département, tout document y afférent.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président

**Tableau prévisionnel des actions envisagées dans le cadre du PAPI Var 2**

<b>Action</b>	<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Montant prévisionnel</b>	<b>Commentaires</b>
<b>Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque</b>			
Étude prospective des enjeux actuels et futurs sur la plaine du Var, en lien avec l'OIN	CG06/EPA	À l'étude	Une meilleure connaissance des enjeux actuels et futurs sur le territoire de la plaine du Var permettra de mieux tenir compte du risque inondation dans le cadre de l'Eco vallée et de ses aménagements.
Étude de la contribution des réseaux karstiques aux crues du Var	CG06	À l'étude	
Actions de sensibilisation du grand public sur la culture du risque inondation dans la plaine du Var	CG06	À l'étude	Création de supports de communication innovants et adaptés au territoire et destinés au grand public : création d'un site web spécifiquement dédié, animations diverses...
<b>Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations</b>			
Amélioration du Service de Prévision des crues (SPC)	État	À l'étude	
Développement d'un système intégré de prévision des crues du fleuve, des vallons et des ruissellements urbains	CG 06/ EPA/NCA	500 k€ à 1 M€	Il s'agit de compléter le SPC notamment en ce qui concerne la prévision des crues liées aux vallons et aux ruissellements urbains. Une action innovante intégrant le nouveau radar météo Hydrix du Mont Vial, dans lequel le CG s'est fortement impliqué, pourrait être développée.
<b>Axe 3 : Alerte et gestion de crise</b>			
Simulation d'une crue du Var : mise en œuvre d'exercices à l'échelle de la plaine du Var	CG06/ NCA/ communes	À l'étude	Afin de mettre en pratique les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS), des exercices à l'échelle de la plaine du Var seront mis en œuvre.
<b>Axe 4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme</b>			
Réflexion en cours			
<b>Axe 5 : Actions de réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes</b>			
Mesures découlant du schéma de cohérence hydraulique de la zone du « Grand Arénas »	EPA Plaine du Var	Quelques M€	Le PPRI de la basse vallée a prescrit la mise en œuvre de ce schéma que l'EPA vient d'engager. L'action visera à la mise en œuvre des actions préconisées notamment visant directement à la réduction de la vulnérabilité
Échanges et réflexions avec les acteurs du territoire en cours			
<b>Axe 6 : Ralentissements des écoulements</b>			
Travaux sur les vallons en rives gauche et droite	NCA	6 M€	Réalisation des travaux de protection sur les vallons étudiés dans le cadre du PAPI 1 (action 3.5): vallon de Piboula à Colomars, de Porquier à Castagniers, vallons de l'Ubac et du Rescastron à St-Martin du Var, vallon de la Tourre à Carros et vallon de St Blaise sur la partie coteaux.
Travaux sur les vallons de Gattières	Gattières ou EPCI compétent	1 à 2 M€	L'aménagement des exutoires de ces vallons a été réalisé dans le cadre de la RD 6202bis. Par contre, le réaménagement des collecteurs reste à faire.

Études de définition des travaux de protection sur les vallons	NCA	220 k€	Vallons de Conso et le Lingatore à Colomars, vallon La Gaudasse à Saint Jeannet, vallon de Saint Sauveur à Nice sur lesquels le PPRI a identifié des problèmes. Validation des aménagements projetés sur le vallon de l'Aspre à Aspremont, les vallons de Trigands et des Vars à la Gaude et Saint Jeannet
<b>Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydraulique</b>			
Confortement de la rive gauche du Var	CG06	20 à 30 M€	Études techniques menées dans le cadre du PAPI 1 (action 5.4.). Linéaire élevé (>10 km). Implication de la Région avec la voie des Chemins de fer de Provence et communes riveraines intégrées à NCA
Protection complémentaire de la rive droite au droit de St-Laurent	CG06	4 à 6 M€	Études techniques et réglementaires en cours dans le cadre du PAPI 1. Seuls les travaux prioritaires seront réalisés dans le cadre du PAPI 1 (2 M€, action 5.5.)
Abaissement du seuil 8 et des digues associées	CG06	3 à 5 M€	Initialement inscrit dans le PAPI 1 (action 4.3), cette action a été reportée pour des raisons techniques. C'est une préconisation du SAGE. Recherche de cofinancements facilitée
Restauration du lit mineur (dévégétalisation)	CG 06	3 à 5 M€	Dépend étroitement du transfert de domaine public fluvial (DPF). Études de définition du programme d'entretien et de restauration à faire dans le cadre du contrat de rivière de la basse vallée du Var. Recherche de cofinancements facilitée
Études de dangers des digues classées intéressant la sécurité publique et opérations de contrôle	CG06	300 k€	Le CG est identifié comme gestionnaire de 20 km de digues classées. Un certain nombre d'obligations lui incombe en termes de connaissance des risques résiduels et de contrôle des ouvrages.
Étude du confortement du contre seuil 16	CG 06	100 k€	Du fait de la très forte dénivelée actuelle en aval du seuil, une réflexion transversale (transport solide, érosion, franchissabilité piscicole) doit être menée sur ce secteur. Recherche de cofinancements facilitée
Étude et travaux de la digue de Saint Laurent du Var - tronçon ZI (2000 ml)	CG 06	À l'étude	

\* A ce jour, la liste des actions n'est pas totalement arrêtée.